

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

07

2022

72

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 17 novembre 2022
Convocation du : 10 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Administration Générale : Modification du taux de rémunération du 6^{ème} adjoint au maire

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz.

Excusés ayant donné pouvoir :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez
Sophie Gaguin a donné procuration à Lionel Chevrolat
Sébastien Renevier a donné procuration à Caroline Terrier
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents : Philippe Casamayor, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Harris Reneman, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance : Jean-Marc Curtet

Considérant la démission de M. Gilbert DEBARD, 6^{ème} adjoint, et l'élection d'un nouvel adjoint,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le taux des indemnités de fonction allouées au 6^{ème} adjoint, de supprimer un poste de conseiller délégué et de répartir l'enveloppe maximale brute annuelle de la manière suivante :

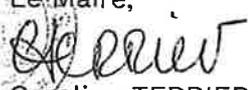
	Qualité	Maxi annuel	%	Indemnité annuelle (en €)	Indemnité mensuelle (en €)
	Maire	25 670.05	55	25 670.05	2 139.17
1 ^{er}	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
2 ^{ème}	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
3 ^{ème}	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
4 ^{ème}	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
5 ^{ème}	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
6 ^{ème}	Adjoint	10 268.04	11.00	5 134.08	427.84
7 ^{ème}	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
8 ^{ème}	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
1 ^{er}	Conseiller délégué	2 800.37	5,50	2 567.04	213.92
2 ^{ème}	Conseiller délégué	2 800.37	5,50	2 567.04	213.92
TOTAL				107 814.37	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ACCEPTE de modifier le taux des indemnités de fonction allouées au 6^{ème} adjoint, de supprimer un poste de conseiller délégué et de modifier la répartition de l'enveloppe maximale d'un montant de 107 814.37 € entre le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux Délégués désignés ci-dessus.

Ces indemnités seront payées mensuellement à compter de la prise de fonction de l'élu concerné.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,

 Caroline TERRIER